

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 mars 2022

Délibération
n°35-2022
Point 4.10.6

Point 4.10.6 de l'ordre du jour

Objectifs pluriannuels en 1ère année de 2ème cycle des études MMOP, capacités d'accueil en 3ème année de MMOP pour l'année 2022-23 et capacités d'accueil en 2ème et 3ème année de MMOP pour 2023-2024

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément au code de l'éducation, en lien avec la réforme de l'accès aux études de santé, les capacités d'accueil en deuxième année (DFG2) et en troisième année de chacune des formations de santé (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie) relèvent dorénavant de chaque université et sont établies en concertation avec l'ARS et les universités partenaires le cas échéant. C'est le cas pour notre université pour les formations d'odontologie dont les capacités d'accueil intègrent les objectifs nationaux de formation de l'université de Franche-Comté, jusqu'à création d'une formation en odontologie à Besançon. Les délibérations présentées pour odontologie intègrent donc cette réserve et seront modifiées en conséquence si nécessaire.

Cette délibération vient compléter la délibération prise lors de la séance du CA du 15 décembre 2021 relative aux capacités d'accueil à l'entrée du DFG2 pour l'année universitaire 2022/2023 seulement.

La présente délibération s'appuie sur les objectifs nationaux pluriannuels des professionnels à former déterminés par l'arrêté du 13 septembre 2021 conjoint du ministre des solidarités et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la période 2021-25.

	Médecine	Maïeutique	Odontologie		Pharmacie
Période 2021-25			Strasbourg	Besançon	
Objectif	1390	165	310	180	660
Mini : -5%	1320	155	290	170	625
Maxi : + 5%	1460	175	330	190	695
Par année					
Objectif annuel	278	33	62	36	132
Mini : -5%	264	31	58	34	125
Maxi : + 5%	292	35	66	38	139

Sur cette base, l'université détermine annuellement et pour 5 ans ses objectifs pluriannuels d'admission en première année de deuxième cycle des études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie. La période concerne les années 2023-2027. La proposition est la suivante.

	Médecine*	Maïeutique	Odontologie*	Pharmacie
2023-24	292+10	35	66+25+2+2	133
2024-25	292+10	35	66+25+2+2	133
2025-26	292+10	35	66+25+2+2	133
2026-27	292+10	35	66+25+2+2	133
2027-28	292+10	35	66+25+2+2	133

*Rappels : les chiffres de médecine intègrent les 10 étudiants luxembourgeois qui viennent s'ajouter aux objectifs nationaux.

Les chiffres d'odontologie intègrent les 25 étudiants venant de Besançon, et seulement tant que cette université ne disposera pas d'une formation en odontologie. Ils intègrent également 2 étudiants venant des Antilles et 2 étudiants venant du Luxembourg.

Puis l'université, considérant ces objectifs détermine annuellement ses capacités d'accueil en deuxième et troisième année du premier cycle.

Lors de la séance du 15 décembre 2021, les capacités d'accueil en deuxième année pour l'année 2022-23 ont déjà été adoptées. Il reste donc à déterminer les capacités d'accueil en troisième année pour l'année 2022-23. Ces déterminations se font dans le cadre d'une prévision à cinq ans. Et pour cette année il est demandé aux établissements de déterminer les capacités d'accueil pour deux années.

Les différentes propositions sont présentées dans les deux tableaux ci-dessous.

Capacités d'accueil en deuxième année de premier cycle

	Médecine*	Maïeutique	Odontologie*	Pharmacie	
2022-23	292+10	35	66+25+2+2	133	Déjà votées, (sauf 2 des Antilles d'odontologie)
2023-24	292+10	35	66+25+2+2	133	Pour vote
2024-25	292+10	35	66+25+2+2	133	Prévisions pour information
2025-26	292+10	35	66+25+2+2	133	Prévisions pour information
2026-27	292+10	35	66+25+2+2	133	Prévisions pour information

Capacités d'accueil en troisième année de premier cycle (Non compris les redoublants)

	Médecine*	Maïeutique	Odontologie*	Pharmacie	
2022-23	292+10	35	66+25+2+2	133	Pour vote
2023-24	292+10	35	66+25+2+2	133	Pour vote
2024-25	292+10	35	66+25+2+2	133	Prévisions pour information
2025-26	292+10	35	66+25+2+2	133	Prévisions pour information
2026-27	292+10	35	66+25+2+2	133	Prévisions pour information

Le 22 février 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les objectifs pluriannuels en 1ère année de 2ème cycle des études MMOP, capacités d'accueil en 3ème année de MMOP pour l'année 2022-23 et capacités d'accueil en 2ème et 3ème année de MMOP pour 2023-2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	3

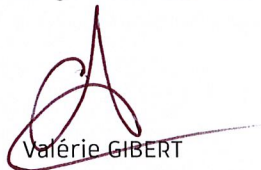
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT